

APPUI A LA MISE EN PLACE DES SYSTEMES NATIONAUX D'INFORMATION SUR LA REDD+ DANS LES PAYS DU BASSIN DU CONGO

Projet Régional REDD+ de la COMIFAC – Cellule d'Appui aux projets REDD+ dans le bassin du Congo
Yaoundé – Cameroun e-mail : emilien.dubiez@onfinternational.org

Editorial



Chère lectrice, Cher lecteur,

Les précédents numéros de CAPREDD+ Infos ont jusqu'ici, sur une période de deux mois, fait le point des activités de la cellule d'appui du projet régional REDD+. Désormais, nous proposerons des numéros thématiques et spécifiques propres à certains pans de nos activités. **Néanmoins, les mois de Juillet et Août 2014 ont connu l'organisation par la cellule d'appui, d'un atelier de formation sur la**

REDD+ au bénéfice des promoteurs de projets pilotes REDD+ ainsi que des spécialistes de la question du REDD+. Au total, une trentaine de participants provenant de plusieurs pays de la sous-région ont suivi avec satisfaction cette formation qui portait sur l'analyse économique et financière des projets REDD+, l'application des standards VCS et CCBS, l'élaboration des scénarios de référence et l'évaluation des impacts socio-environnementaux des projets REDD+. Nous profitons de cette tribune pour remercier tous les participants qui ont ainsi par leur présence et leur assiduité, contribué à la mise en œuvre de cette composante « Cellule d'appui » du projet régional REDD+.

Ce numéro spécial produit après une année d'existence de la cellule d'appui propose au lecteur un ensemble de réponses afin de faciliter aux parties prenantes une meilleure appréhension de la question des registres nationaux REDD+ ou dans un sens plus large la question des systèmes nationaux d'information sur la REDD+.

La question des registres nationaux REDD+ est apparue dans la sous-région avec l'avènement du FCPF de la Banque mondiale qui dans son cadre méthodologique à destination des pays hôtes stipule à travers le critère 37 et de manière spécifique par le biais de l'indicateur 37.1 qu' «en fonction de ses besoins et de la situation, le pays hôte du Programme de réduction d'émissions décide d'établir **son propre système de gestion des données sur les programmes et projets REDD+ ou, au contraire, d'avoir recours à un système centralisé administré par un tiers pour son compte** ». Dans un cas comme dans l'autre — système centralisé géré par un tiers ou système national, plusieurs indicateurs s'appliquent notamment l'**indicateur 37.3 qui stipule que « les informations figurant dans le système national ou centralisé de gestion des données des projets et programmes REDD+ sont librement accessibles sur l'Internet dans la langue officielle du pays hôte (d'autres moyens pourront être envisagés en fonction des besoins) »**. L'**indicateur 37.4, « Des procédures administratives sont définies en vue de l'exploitation du système national ou centralisé de gestion des données des projets et programmes REDD+; un audit des opérations est périodiquement réalisé par un tiers indépendant, comme convenu avec le Fonds carbone »**.

Aussi, la COP, dans sa décision 9/CP.19, a décidé de mettre en place un information hub sur la plateforme REDD du site web de la CCNUCC comme moyen de publier l'information sur les résultats des activités REDD+ et des paiements basés sur les résultats associés. Le but de « l'information hub » est d'accroître la transparence sur l'information relative aux actions REDD et aux paiements basés sur les résultats de REDD+ ainsi que les éléments clés associés à l'implémentation des activités.

La tendance actuelle dans les pays du Bassin du Congo est de développer des systèmes ou registres nationaux REDD+ et d'en faire des bases de données de projets et d'initiatives REDD+ mais aussi, d'y automatiser la procédure nationale des projets pilotes REDD+ afin de garantir au processus davantage de transparence.

Hervé Martial Maïdou, Coordonnateur du projet régional REDD+

Registres et systèmes nationaux REDD+

Qu'est-ce qu'un registre national REDD+

Un registre national REDD+ peut être considéré comme une infrastructure électronique conçue pour gérer de manière **transparente**, **fiable** et **efficace** les données de la REDD+. C'est aussi « un **répertoire public** destiné à recevoir l'information liée à la procédure d'enregistrement ou d'homologation des projets REDD+ dont on désire garder la trace afin d'en attester l'exactitude ». Dans le cadre de l'élaboration ou de la mise en œuvre de leur stratégie nationale REDD+, certains pays optent pour le développement d'un registre national REDD+ ou d'un système d'information national REDD+ pour d'une part (i) communiquer, mobiliser, et convaincre afin d'accéder aux paiements basés sur les résultats en répondant aux exigences de la CCNUCC et d'autre part (ii) collecter et traiter les données d'identification et de suivi/évaluation dans le but de produire une information de qualité et en quantité suffisante d'ordre général, technique, financière, et statistique susceptible d'alimenter les processus de décision et la fonction de pilotage.

Qu'est-ce qu'un système national d'information sur la REDD+

Un système national d'information sur la REDD+ est un ensemble de procédures de travail exploitant des ressources matérielles et le registre national REDD+ pour traiter et stocker les données relatives à l'inscription, l'approbation, la validation et le contrôle des projets dans le but de produire une information utile pour le pilotage de la REDD+ mais aussi destinée à un public en général diversifié.

Les efforts des pays du Bassin du Congo en matière de mise en place des registres nationaux REDD+

La RDC a développé et validé sa procédure nationale d'homologation des projets REDD+

Dans ce numéro

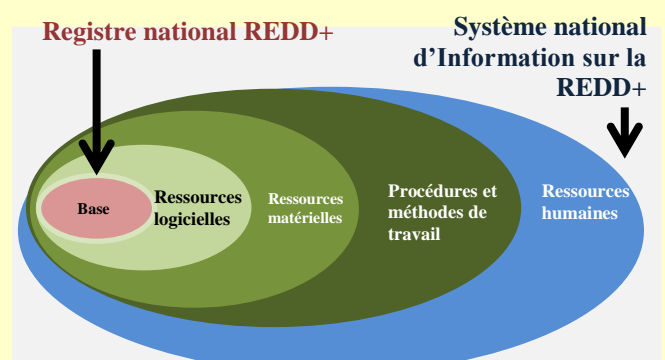
Editorial	1
Registres et systèmes nationaux REDD+	2
Contenu potentiel d'un registre national REDD+	3
Leçons apprises d'un registre national REDD+	4
Contacts	5
Images et contacts	6

et dispose d'une version informatique de son registre national REDD+ (en cours de révision) conçue dans l'esprit du cadre méthodologique du FCPF. Cette expérience est la première du genre dans le Bassin du Congo et force l'admiration et l'inspiration.

Au Congo le développement du registre national REDD+ est confié au projet SYFODD du Ministère de l'économie forestière et du développement durable qui est à pied d'œuvre depuis juillet 2013.

Au Cameroun et en RCA, le développement informatique du registre national REDD+ n'est pas d'actualité, mais les deux pays disposent chacun d'une procédure des projets pilotes validée.

Le projet régional travaille de concert avec la coordination nationale REDD de la RDC aux fins de mettre à niveau la version actuelle du registre national REDD+. Sur les autres pays, il s'agit encore de la sensibilisation et de l'accompagnement dans l'élaboration ou l'évaluation des procédures des projets pilotes et la définition des éléments de cadrage d'un registre national REDD+.



Contenu potentiel d'un registre national

REDD+

A quelle phase de la REDD+ faut-il mettre en place un registre ou un système national d'information sur la REDD+ ?

Le développement du processus REDD+ reste d'actualité au niveau international et national, et il en est de même pour le développement des registres nationaux REDD+ qui se fait au niveau des pays parallèlement aux phases de préparation, d'investissement et de paiement de la REDD+. Dans la majeure partie des pays impliqués au projet régional REDD+, le développement des registres nationaux REDD+ a démarré en phase de préparation.

Un registre national REDD+ perçu comme une base de données sur les projets et les initiatives REDD+

Les données utiles pour la mise en place d'un registre national REDD+ sont de nature attributaires et géographiques. Parmi elles nous pouvons citer les porteurs de projets, les partenaires techniques, financiers et institutionnels, les projets programmes et les initiatives REDD, les financements, les plaintes, les standards, les méthodologies, les plans de travail, les rapports d'évaluation, les performances (résultats), les paiements, les frais d'enregistrement, les cartes des zones projets, des zones de fuite, des zones d'octroi des crédits, ...

Un registre national REDD+ perçu comme un moyen d'implémenter pour rendre transparente, fiable et efficiente la procédure des projets REDD+

Les registres actuellement en cours de développement ont entre autres tâches l'encodage des données des projets, programmes, initiatives, l'identification des

acteurs REDD+, le positionnement de l'investissement par rapport à la stratégie nationale REDD+, la gestion et le suivi des financements, le traitement des données de suivi/évaluation des projets REDD+, la gestion et le suivi des performances REDD+, le traitement des plaintes, l'engagement au respect des sauvegardes socio-environnementales, le partage des bénéfices, le suivi de l'utilisation des bénéfices financiers, la procédure d'enregistrement des projets REDD+, ...

Quelle est l'opportunité de développer un registre national REDD+ malgré le hub information de la CCNUCC ?

La majeure partie des pays du Bassin du Congo perçoivent la REDD+ comme un outil de développement pour lequel un suivi/évaluation des actions s'y rapportant s'impose. La durée de vie des projets REDD+ pouvant atteindre les 99 ans, pour certains types de projets, le besoin en planification des actions de développement et la nécessité de maintenir le même niveau d'information indépendamment des personnels ayant à charge le suivi de la REDD+ au niveau national constituent les principaux leviers justifiant l'opportunité de disposer d'un registre national malgré le développement en cours de l'information Hub de la CCNUCC.

Le registre national REDD+ est aussi perçu par les pays comme un instrument de suivi et de promotion des initiatives ayant notamment un réel potentiel REDD+. De ce point de vue, dans le cadre de la mise en place d'un fond national REDD+, une procédure supplémentaire devra être élaborée, validée et prise en compte dans le cadre du développement d'un système national d'information sur la REDD+.

La principale précaution à prendre étant d'éviter un trop plein d'informations tout en restant le plus cohérent et pratique possible.

LECONS APPRISES DES REGISTRES NATIONAUX REDD+

Le contexte et les efforts de développement des systèmes d'homologation et des registres de projets et d'initiatives REDD+ ont été évalués. Des procédures transparentes et formalisées d'homologation sont indispensables pour définir, orienter, superviser le portefeuille des projets et initiatives REDD+ en place ainsi que pour comptabiliser et valoriser leurs résultats. L'évaluation du SHR de la RDC, le plus avancé dans la sous-région, a permis de mettre en évidence quelques difficultés et leçons importantes qui sont partagées avec les différents pays.

- (a) L'objet et l'intérêt d'établir un cadre d'homologation des projets et un registre national REDD+ sont diversement perçus, ce qui entraîne des divergences de vues quant à l'opportunité d'établir de tels outils. Des séances d'information et de concertation préalables sont nécessaires.
- (b) La décision de mettre en place un système d'information (information hub) sur les transactions carbone qui se traduit pour les pays participants par de nouvelles exigences internationales en matière de rapportage auprès du secrétariat de la CCNUCC. De telles exigences s'imposent également pour les pays engagés dans le fonds carbone du FCPF. L'établissement d'un registre offre l'opportunité de traiter l'ensemble de ces exigences dans le cadre d'un système national d'information sur la REDD+.
- (c) Le défaut de disposer préalablement au développement informatique du registre national REDD+, d'un cahier des charges fonctionnelles et techniques validé avec l'ensemble des acteurs clés, particulièrement les différents experts métiers concernés et les futurs utilisateurs du registre est préjudiciable à la qualité d'un tel outil multi-acteurs et d'envergure nationale.
- (d) Le défaut de disposer de ressources humaines ayant un profil d'informatique et de géomatique dans l'équipe du teneur du registre limite la capacité de déployer le SHR et éventuellement de l'ajuster pour tenir compte des évolutions futures de l'architecture globale et nationale du mécanisme REDD+.

Des étapes critiques à considérer

Prenant en considération ces difficultés et enseignements, une démarche standard en neuf étapes clés est recommandée aux pays qui souhaitent mettre en place un système national d'information sur la REDD+. Cette démarche comprend : (i) la sensibilisation des acteurs clés sur l'intérêt, l'enjeu et les éléments à prendre en considération (sources d'information pertinentes, besoins spécifiques au pays et exigences internationales, etc.); (ii) la définition d'une feuille de route pour l'établissement du système national d'information sur la REDD+ ainsi que la planification et la mobilisation des ressources financières nécessaires ; (iii) l'élaboration d'un cahier de charges définissant l'architecture fonctionnelle et technique du registre ; (iv) Avant le développement de l'interface informatique il serait souhaitable de mettre un accent sur l'importance d'avoir, comme constatés dans les leçons apprises, des ressources humaines qualifiées en informatique et géomatique dans l'équipe de supervision du registre (v) le développement de l'interface informatique du registre conformément aux dispositions du cahier de charges ; (vi) la conduite des tests unitaires fonctionnels et, le cas échéant, la réception de l'infrastructure informatique ; (vii) la formation des utilisateurs ; (viii) le déploiement de l'infrastructure, et enfin (ix) l'assistance à l'exploitation.

Une initiative de la cellule d'appui du PREREDD en faveur des pays qui le désirent

La cellule d'appui du PREREDD organisera courant 2015, des séances nationales avec les CN-REDD qui le désirent aux fins d'identifier et de clarifier avec elles des éléments de cadrage d'un système national d'information sur la REDD+. L'idée étant de partir de l'existant de chaque pays pour contribuer à structurer de manière cohérente une architecture fonctionnelle et technique pour le développement d'un registre ou d'un système national d'information sur la REDD+. Trois procédures essentielles sont à considérer : (i) une procédure d'inscription, d'approbation, de validation et de contrôle des projets REDD+, (ii) une procédure d'inscription, de suivi et de promotion des initiatives de gestion durable ayant un potentiel REDD+, et (iii) une procédure du fond national REDD+ pour les pays qui en possèdent.

Nom de l'organisation
Projet Régional REDD+
COMIFAC – Yaoundé

Téléphone :
+237 222 20 85 75

Télécopie :
+237 222 21 35 11

Adresse de messagerie :
Berlin.tchikangwa@onfinternational.org
guy-marcel.fianla@onfinternational.org

Thème :
*Mise en place des registres et systèmes
nationaux d'information sur la REDD+*

Nous sommes sur le Web !

Rendez-nous visite à l'adresse :

[http://comifac.org/projet-regional-
renforcement-des-capacites-redd](http://comifac.org/projet-regional-renforcement-des-capacites-redd)

Enregistrer votre projet REDD+ ici :
[https://docs.google.com/a/onfinternational.org/
forms/d/1FYRpocW5FtW7LN1gMLCqzMRPDoWS6p
C9L51NuSh8khY/viewform](https://docs.google.com/a/onfinternational.org/forms/d/1FYRpocW5FtW7LN1gMLCqzMRPDoWS6pC9L51NuSh8khY/viewform)

Quelques sites de référence:
<http://unfccc.int/2860.php>

Liens de téléchargement des rapports
relatifs à la cellule d'appui du
PREREDD:
[Dernier rapport consolidé](#)

VOUS POUVEZ CONTRIBUER À CE BULLETIN EN ANNONÇANT
DES ÉVÉNEMENTS, DE NOUVELLES PUBLICATIONS, EN
PARTAGEANT DES CONNAISSANCES ET DES EXPÉRIENCES.

Pour vous inscrire à ce bulletin d'information de la cellule
d'appui de la COMIFAC, veuillez envoyer un mail à l'adresse
guy-marcel.fianla@onfinternational.org avec pour objet « inscription
au bulletin d'information »

Pour plus d'informations, merci de visiter régulièrement notre
site Internet à l'adresse suivante :

<http://comifac.org/projet-regional-renforcement-des-capacites-redd>

